

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2020
PROCES VERBAL DE SEANCE

Le Premier Septembre deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Communautaire convoqué le Vingt-six Août deux mille vingt, s'est réuni, au gymnase de DARNEY, sous la présidence de M. Alain ROUSSEL, Président.

Date de la Convocation : 01 Septembre 2020

Membres élus : 79

En exercice : 79

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ATTIGNY : François JOLY (Maire), **AINVELLE** : Thierry HUBRECHT (Maire), **AMEUVELLE** : Pascal NICOLAS (Maire), **BELMONT LES DARNEY** : Christian ADAM (Maire), **BELRUPT** : Isabelle FRESSE (Maire), **BLEURVILLE** : Yannick TATIN (Maire), **BLEVAINCOURT** : Régine KUBOT (Maire), **BONVILLET** : François THIERY (Maire), **CHATILLON SUR SAONE** : Jean-Marie GUILLAUMEY (Maire), **CLAUDON** : Alain ROUSSEL (Maire), **DAMBLAIN** : Raymond BEULNÉ (Suppléant), **DARNEY** : Yves DESVERNES (Maire), Patrick ALBERTOLI (Délégué), Petra LAURAIN (Déléguée), Agnès JEANMICHEL (Déléguée), **DOMBASLE DEVANT DARNEY** : Karine DESGRANGE (Suppléante), **DOMBROT LE SEC** : Bernard SALQUEBRE (Maire), Laure MOULIN (Déléguée), **DOMMARTIN LES VALLOIS** : Marie-Odile LEJEUNE (Suppléante), **ESCLES** : Patrick VAGNER (Maire), **ESLEY** : Jean-Pierre STOULS (Délégué), **FIGNEVELLE** : Daniel BERNARD (Maire), **FRAIN** : Claude NICOLAS (Maire), **FRENOIS** : Gilles GANTOIS (Maire), **GIGNEVILLE** : François LEJEUNE (suppléant), **GODONCOURT** : Jean-Luc DURIEUX (Maire), **GRANDRUPT DE BAINS** : Francis DIDIER (Maire), **HENNEZEL** : Jean-Luc BISCHOFF (Maire), **ISCHES** : Daniel GARCIN (Maire), **JESONVILLE** : Myriam MATHEY (Maire), **LAMARCHE** : Daniel VAGNÉ (Maire), Jean-Benoît CONTAUX (Délégué), Marie- Chantal RELION (Déléguée), Laurent HEITZ (Délégué), Anne-Marie FLORIOT (Déléguée), **LERRAIN** : Frédéric BALAUD (Maire), Carole THIEBAUT-GAUDÉ (Déléguée), **LES THONS** : Guy LARCHÉ (Maire), **LES VALLOIS** : Jean-Claude DIDELOT (Maire), **LIGNEVILLE** : Gilbert BOGARD (Maire), **LIRONCOURT** : Dominique MOUGIN (Maire) ; **MARTIGNY LES BAINS** : Didier HUMBERT (Maire), Jacques VINCENT (Délégué), Sylvaine GERARD (Déléguée), **MARTINVELLE** : Monique ROCHE (Maire), **MONT LES LAMARCHE** : Jean-Paul PETIT (Maire), **MONTHUREUX SUR SAONE** : Pierre SYLVESTRE (Maire), Catherine FLIELLER (Déléguée), Philippe CASSAGNE (Délégué), **MORIZECOURT** : Alexandre DESTRIGNEVILLE (Maire), **NONVILLE** : Maurice HATIER (Maire), **PONT LES BONFAYS** : François THIERY (suppléant), **PROVENCHERES LES DARNEY** : René THIERY (Maire), **REGNEVELLE** : Jacques COTTEREAU (Maire), **RELANGES** : Philippe THIERY (Maire), **ROBECOURT** : Arnaud DUPONT (Suppléant), **ROMAIN AUX BOIS** : Pascal FATET (Maire), **ROZIERES SUR MOUZON** : Serge ANDELOT (Maire), **SAINT BASLEMONT** : Pascal BOYE (Maire), **SAINT JULIEN** : Nicolas GRANDCLAUDE (Maire), **SANS VALLOIS** : Gérard BOGARD (Maire), **SENAIDE** : Georges KAARSBERG (Maire), **SENONGES** : Michel GAUDE (Maire), **SERECOURT** : Yves PIARDET (suppléant), **SEROCOURT** : Alexia BROT (Maire), **TIGNECOURT** : Hervé DESTRIGNEVILLE (Maire), **TOLLAINCOURT** : Isabelle CALTEAU (Maire) ; **VILLOTTE** : Jean-Luc MUNIERE (Maire) ; **VIOMENIL** : Sylvain FRANSOT (Maire).

Absents excusés : **DARNEY :** Nicole DELAVILLE (Déléguee), Jean-Marc BOUSCHBACHER (Délégué); **ESCLES :** Sylvain RAVON (Déléguee); **FOUCHECOURT :** Alain FENARD (Maire); **GRIGNONCOURT :** Julien GRANDIEU (Maire), **HENNEZEL :** Frédéric GOUVERNEUR (Délégué); **MAREY :** Yves GATTO (Maire), **MARTIGNY LES BAINS :** Christian MILLET (Délégué), **MONTHUREUX SUR SAONE :** Joëlle MAIGROT (Déléguee); **VIVIERS LE GRAS :** Jacques LEMARQUIS (Maire).

Procurations :

Nicole DELAVILLE donne procuration à Patrick ALBERTOLI,
Jean Marc BOUSCHBACHER donne procuration à Yves DESVERNES,
Sylvain RAVON donne procuration à Patrick VAGNER,
Christian MILLET donne procuration à Didier HUMBERT,
Joëlle MAIGROT donne procuration à Pierre SYLVESTRE,

QUORUM : 69 Présents + 5 Pouvoirs = 74 Votants.

Ordre du jour :

TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES

INDEMNITES : Indemnités de fonction du président et des vice-présidents.

DESIGNATIONS : Mission Locale du Bassin d'emploi d'Epinal
Mission Locale Plaine des Vosges
PETR du Pays d'Epinal
Syndicat Mixte EPTB Meurthe et Madon
SMIC 88
EPAMA
Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Lamarche
CNAS
Comité technique et CHSCT
Commission Intercommunale des Impôts Directs

MARCHES PUBLICS : Élection de la commission d'appel d'offres.

DELEGATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT - Equipement numérique phase 2.

FINANCES : Créances éteintes.
Budget des écoles.
Renouvellement de la ligne de trésorerie de 700 000 €.

ASSOCIATIONS : Versement de subventions.

DELEGATION DE POUVOIR des membres du conseil communautaire aux membres du bureau et à Monsieur le Président.

PETITE ENFANCE : Convention pour un médecin référent.

RESSOURCES HUMAINES : Convention de mise à disposition auprès de la commune d'Escles.
Création de poste.

INFORMATIONS DIVERSES

APPROBATION DU PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 Juillet 2020 à l'UNANIMITE.

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Agnès JEANMICHEL

CCVCSO/70/2020 : MODIFICATION ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point supplémentaire : demande de subvention auprès du Département Kiosque paysager de Isches.
- Ajout d'un point supplémentaire : Attribution de compensation aux communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'UNANIMITE**, les modifications de l'ordre du jour.

Information

Monsieur Alain ROUSSEL informe que la Communauté de Communes a été destinataire de la démission du poste de Délégué Titulaire de Mme Christelle THIEBAUT, Maire d'Esley, en effet, il précise qu'étant salariée à la Communauté de Communes, elle ne peut pas être déléguée titulaire par conséquent, Monsieur STOULS, 1^{er} Adjoint à la Mairie d'Esley est désigné Délégué titulaire.

TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES

Monsieur le Président informe de l'Arrêté portant établissement de la liste du jury criminel pour l'année 2021, le nombre des jurés à retenir en vue de l'établissement de la liste du jury criminel pour le ressort de la Cour d'Assises des Vosges au titre de l'année 2021 est fixé à 292.

A exclure : toute personne qui **n'aurait pas atteint l'âge de 23 ans** au cours de l'année 2020, soit les personnes nées **après le 31 décembre 1997**.

30 noms ont été tirés au sort pour notre Territoire à savoir :

LIGNEVILLE : Marie-Aimé MESSAGER – MONT LES LAMARCHE : Héliana WAGNER – LERRAIN : Daniel DUVOID – VIOMENIL : Geoffrey ZIMMERMANN – AINVELLE : Marie-José SYLVESTRE – SANS VALLOIS : Jean-René THIEBAUT – JESONVILLE : Joycéa PIERSON – RELANGES : Agna AUBERTIN – BELMONT LES DARNEY : Aurélia SCHIARATURA – MARTINVELLE : Françoise JOLY – REGNEVELLE : Audrey GENIN – DARNEY : Elodie PALUMBO – GIGNEVILLE : Anne FERRY – HENNEZEL : Aurélie BERNET – PROVENCHERES LES DARNEY : Patrick VAUTRIN – DOMBASLES DEVANT DARNEY : Séverine THIRION – ISCHES : Pierre-Jean PREVO – MONTHUREUX SUR SAONE : Odile HUMBERTCLAUDE – FIGNEVELLE : Olivier CHACHA – ESLEY : Catherine MASSICARD – SAINT BASLEMONT : Fanny BOTTIN – PONT LES BONFAYS : Stéphanie JOLY – GRANDRUPT DE BAINS : Claudine VALENTIN – BELRUPT : Pierre FRESSE – ROBECOURT : Gérard CLAUDE – LAMARCHE : Julie AUBRY – BLEURVILLE : Françoise JEHL – SERECOURT : Juliette POTHIER – ATTIGNY : Maxime CHAUMONT – LIRONCOURT : Marie MARCHAL.

CCVCSO/71/2020 : INDEMNITES : Indemnités de fonction du président et des vice-présidents

Vu les articles L. 5211-12 et R. 5214-1 et R 5332-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n° 2010-761 en date du 07 juillet 2010 ;

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire qu'il y a lieu de fixer le montant des indemnités du Président et des Vice-présidents qui s'appliqueront jusqu'au prochain renouvellement des élus.

Monsieur le Président informe les délégués communautaires des thématiques et délégations allouées à chaque vice-président.

Monsieur le Président présente ensuite le tableau ci-dessous faisant apparaître :

- D'une part les montants avec les taux maximaux ;
- D'autre part une proposition de taux et de montant.

Nom	Prénom	P/VP	Proposition			Max possible /mois		
			Base	Taux	Montants	Base	Taux	Montants
ROUSSEL	Alain	Président	3 889,40 €	31,50%	1 225,16 €	3 889,40 €	48,75%	1 896,08 €
DESVERNES	Yves	1ER VP	3 889,40 €	20,63%	802,38 €	3 889,40 €	20,63%	802,38 €
GARCIN	Daniel	2EME VP	3 889,40 €	20,63%	802,38 €	3 889,40 €	20,63%	802,38 €
SYLVESTRE	Pierre	3EME VP	3 889,40 €	18,00%	700,09 €	3 889,40 €	20,63%	802,38 €
THIEBAUT - GAUDE	Carole	4EME VP	3 889,40 €	18,00%	700,09 €	3 889,40 €	20,63%	802,38 €
BOGARD	Gérard	5 EME VP	3 889,40 €	18,00%	700,09 €	3 889,40 €	20,63%	802,38 €
THIERY	Francois	6EME VP	3 889,40 €	18,00%	700,09 €	3 889,40 €	20,63%	802,38 €
TOTAL REEL					5 630,30 €	TOTAL MAX POSSIBLE		6 710,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la **MAJORITE** (1 abstention) ;

- décide de fixer le montant des indemnités du Président, à compter du 17 Juillet 2020 et pour la durée du mandat, à **31,50 %** de l'Indice Brut 1015 soit **1 225,16 €** ;
- décide de fixer le montant des indemnités du 1^{er} et du 2^{ème} Vice-Président, à compter du 17 Juillet 2020 et pour la durée du mandat, à **20,63%** de l'Indice Brut 1015 soit **802,38 €** ;
- décide de fixer le montant des indemnités des 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} à compter du 17 Juillet 2020 et pour la durée du mandat, à **18 %** de l'Indice Brut 1015 soit **700,09 €** ;
- décide que ces indemnités seront reconduites et réévaluées annuellement en fonction de l'année écoulée lors du vote de chaque budget,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à cette affaire,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2020.

Remarques :

Monsieur le Président précise qu'auparavant les indemnités représentaient 83 000 €/an.

Madame Agnès JEANMICHEL demande pourquoi une telle différence entre le 1^{er} et 2^e vice-Président et les suivants ?

Monsieur ROUSSEL répond que cela a été proposé à la suite d'une discussion entre les Vice-Présidents ; il précise que le 1^{er} et le 2^e Vice-Président seront amenés à effectuer plus de déplacements afin de représenter la Communauté de Communes.

Monsieur le Président souligne que tous les Vice-présidents effectuent un travail important depuis le début de l'élection.

En préalable au point suivant, Monsieur le Président souhaite que la Communauté de Communes soit représentée et qu'il y ait une motivation de la part des personnes qui seront désignées.

CCVCSO/72/2020 : DESIGNATIONS Mission Locale Bassin d'emploi d'Epinal
--

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un titulaire et 1 suppléant à la **Mission Locale du Bassin d'emploi d'Epinal (suit les jeunes de 16 à 25 ans secteur de Darney et Monthureux)** ceci afin de siéger au Conseil d'Administration.

Monsieur le Président fait appel à candidature. Les candidatures enregistrées sont les suivantes :

- **Délégué titulaire** : Madame Catherine FLIELLER
- **Délégué suppléant** : Monsieur Alain ROUSSEL

Après avoir recueilli les candidatures, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de désigner les membres à main levée.

Après vote à main levée, à l'unanimité, les candidats titulaire et suppléant ci-dessus sont désignés.

CCVCSO/73/2020 : DESIGNATIONS Mission Locale Plaine des Vosges

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un titulaire et 1 suppléant à la **Mission Locale Plaine des Vosges (suit les jeunes de 16 à 25 ans secteur de Lamarche)** ceci afin de siéger au Conseil d'Administration.

Monsieur le Président fait appel à candidature. Les candidatures enregistrées sont les suivantes :

- **Délégué titulaire** : Jean-Luc MUNIERE
- **Délégué suppléant** : Monsieur Daniel VAGNÉ

Après avoir recueilli les candidatures, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de désigner les membres à main levée.

Après vote à main levée, à l'**unanimité**, les candidats titulaire et suppléant ci-dessus sont désignés.

Remarque :

Monsieur le Président informe qu'une permanence de la Mission Locale Plaine des Vosges est faite à l'antenne de la Communauté de Communes à Lamarche.

CCVCSO/74/2020 : DESIGNATIONS Pays d'Epinal
--

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de désigner **14 délégués Titulaires et 14 délégués suppléants** au PETR.

Monsieur le Président fait appel à candidature. Les candidatures enregistrées sont les suivantes

Noms des personnes titulaires désignées :

Titulaires : Maurice HATIER, Pierre SYVELSTRE, Yves DESVERNSE, Daniel GARCIN, Claude NICOLAS, Philippe CASSAGNE, Jean Luc MUNIERE, Jean Claude DIDELOT, Patrick ALBERTOLI, Jean Marie GUILLAUMEY, Patrick VAGNER, Pascal BOYE, Jean Paul PETIT, Alain ROUSSEL.

Suppléants : François THIERY, Jacques COTTEREAU, Myriam MATHEY, Yannick TATIN, Daniel VAGNÉ, Monique ROCHE, Isabelle FRESSE, Jacques VINCENT, Hervé DESTRIGNEVILLE, Christian ADAM, Gérard BOGARD, Frédéric BALAUD, Pascal FATET, Dominique MOUGIN.

Après avoir recueilli les candidatures, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de désigner les membres à main levée.

Après vote à main levée, à l'**unanimité**, les candidats titulaires et suppléants ci-dessus sont désignés.

Remarque : Monsieur le Président informe que les actions menées par le PETR sont par exemple : les MSAP, la création et les entretiens des pistes VTT, Labélisation Pays d'Art et d'histoire, le relais des crédits d'état « ruralité et du programme Européen Leader ».

CCVCSO/75/2020 : DESIGNATIONS EPTB

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un titulaire et 1 suppléant au Syndicat Mixte EPTB Meurthe et Madon.

Monsieur le Président fait appel à candidature. Les candidatures enregistrées sont les suivantes :

Titulaire : Monsieur Frédéric BALAUD

Suppléant : Yves DESVERNES

Après avoir recueilli les candidatures, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de désigner les membres à main levée.

Après vote à main levée, à l'**unanimité**, les candidats titulaire et suppléant ci-dessus sont désignés.

CCVCSO/76/2020 : DESIGNATIONS SMIC88

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de procéder à la désignation de 2 Titulaires et 2 suppléants au SMIC88.

Monsieur le Président fait appel à candidature. Les candidatures enregistrées sont les suivantes :

Titulaires : Jacques COTTEREAU et Myriam MATHEY

Suppléant : Pas de candidat

Après avoir recueilli les candidatures, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de désigner les membres à main levée.

Après vote à main levée, à l'**unanimité**, les candidats titulaire et suppléant ci-dessus sont désignés.

CCVCSO/77/2020 : DESIGNATIONS EPAMA
--

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de procéder à la désignation de 2 Titulaires et 2 suppléants à L'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Meuse (EPAMA).

Monsieur le Président fait appel à candidature. Les candidatures enregistrées sont les suivantes :

Titulaires : Frédéric BALAUD et Sylvaine GERARD

Suppléants : Arnaud DUPONT et Jacques VINCENT

Après avoir recueilli les candidatures, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de désigner les membres à main levée.

Après vote à main levée, à l'**unanimité**, les candidats titulaire et suppléant ci-dessus sont désignés.

Remarque :

Monsieur le Président précise qu'il y a un gros projet à VRECOURT pour la retenue d'eau.

CCVCSO/78/2020 : DESIGNATION Centre hospitalier de Lamarche

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de procéder à la désignation de 1 représentant au centre de surveillance du Centre hospitalier de LAMARCHE.

Monsieur le Président fait appel à candidature. La candidature enregistrée est la suivante :

Titulaire : Jean Luc MUNIERE

Après avoir recueilli la candidature, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de passer au vote.

Après vote à main levée, à l'**unanimité**, Monsieur Jean-Luc MUNIERE est désigné comme représentant au centre de surveillance du Centre Hospitalier de Lamarche.

CCVCSO/79/2020 : DESIGNATION CNAS

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de procéder à la désignation de 1 représentant au CNAS.

Monsieur le Président fait appel à candidature. La candidature enregistrée est la suivante :

Titulaire : Jean-Marie GUILLAUMEY

Après avoir recueilli la candidature, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de passer au vote.

Après vote à main levée, à l'**unanimité**, Monsieur Jean-Marie GUILLAUMEY est désigné comme représentant au CNAS.

CCVCSO/80/2020 : DESIGNATIONS AU COMITE TECHNIQUE

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de procéder à la désignation de 2 Titulaires et 2 suppléants au Comité Technique.

Pour rappel, le CT est obligatoirement consulté sur les questions relatives :

- A l'organisation et au fonctionnement des services ;
- Aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels ;
- Aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences ;
- Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;
- A la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle ;
- Aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ;
- Aux aides à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidats.

Les candidatures enregistrées sont les suivantes :

Titulaires : Joëlle MAIGROT et Jean Marie GUILLAUMEY

Suppléants : Jacques COTTEREAU et Jean-Claude DIDELOT

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le Conseil Communautaire,

- **VALIDE** les candidatures précitées pour les élus qui siégeront au Comité Technique.

CCVCSO/81/2020 : DESIGNATIONS CHSCT
--

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de procéder à la désignation de 2 Titulaires et 2 suppléants au sein du CHSCT.

Pour rappel les missions du CHSCT :

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont des instances de concertation chargées de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail. Ils ont pour mission de participer à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à la mise en œuvre, par les chefs de service ou d'établissement, des prescriptions du code du travail relatives à la santé et la sécurité au travail qui sont applicables à la fonction publique.

Le CHSCT a un rôle consultatif et non décisionnaire. Il peut être amené à donner son avis sur différents points tels que :

- La prévention et la protection de la santé physique et mentale des salariés et à leur sécurité,
- L'amélioration des conditions de travail
- L'adaptation et l'aménagement des postes de travail afin de faciliter l'accès des personnes handicapées à tous les emplois et de favoriser leur maintien dans l'emploi au cours de leur vie professionnelle,
- Le respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux domaines de compétences du CHSCT.

Les candidatures enregistrées sont les suivantes :

Titulaires : Joëlle MAIGROT et Jean-Marie GUILLAUMEY

Suppléants : Catherine FLIELLER et Philippe CASSAGNE

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité** le Conseil Communautaire,

- **VALIDE** les candidatures précitées qui siégeront CHSCT pour la durée de leur mandat.

CCVCSO/82/2020 : DESIGNATIONS CIID

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de procéder à la désignation de 40 membres de la Commission Intercommunale des impôts directs (CIID) (20 Titulaires et 20 suppléants).

Monsieur GARCIN précise que cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). La Commission est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable, son rôle est consultatif.

Monsieur le Président procède à la désignation des membres de la commission :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Attigny : François JOLY	Isches : Daniel GARCIN
Chatillon Sur Saône : Bruno DAVAL	Les Thons : Guy LARCHÉ
Regnévelle : Jacques COTTEREAU	Frenois : Gilles GANTOIS
Tignécourt : Alain BRETON	Vioménil : Sylvain FRANSOT
Serécourt : Jean-Claude TRIDON	Pont Les Bonfays : François THIERY
St Baslemont : Eric LAAGE	Martinville : Monique ROCHE
Dombasle Devant Darney : Alain GRANDCLERC	Godoncourt : Yves LEFEVRE
Relanges : Philippe THIERY	Dombrot Le Sec : Laure MOULIN
Bleurville : Caroline TOUSSAINT	Rozières Sur Mouzon : Serge ANDELOT
Mont Les Lamarche : Jean-Paul PETIT	Monthureux Sur Saône : Joëlle MAIGROT
Esley : Odile HOCQUARD	Martigny Les Bains : Sylvaine GERARD
Robecourt : Arnaud DUPONT	Claudon : Carine GRANDHOMME
Ainvelle : Thierry DEFRAIN	Provenchère Les Darney : René THIERY
Sans Vallois : Daniel THIEBAUT	Frain : Claude NICOLAS
Belrupt : Isabelle FRESSE	Romain Aux Bois : Pascal FATET
Lamarche : Daniel VAGNÉ	Gignéville : François LEJEUNE
Les Vallois : Jean-Paul DIDELOT	Hennezel : Frédéric GOUVERNEUR
Lignéville : Gilbert BOGARD	Blevaincourt : Régine KUBOT
Jésonville : Rémy LALLOZ	Tollaincourt : Isabelle CALTEAU
Lerrain : Patrick DESBIENDRAS	Belmont Les Darney : Fabrice LALLEMENT

Le Conseil Communautaire, désigne les personnes ci-dessus membres de la Commission Intercommunale des impôts directs.

CCVCSO/83/2020 MARCHES PUBLICS : ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (à caractère permanent)
--

La durée de l'élection d'une commission d'appel d'offres est calée sur celle du mandat de ses membres. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de la communauté de communes suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Cette fin de la mandature marque donc le terme des compétences de la CAO qui impose son renouvellement.

Le rôle décisionnel de la CAO se limite au choix du titulaire uniquement pour les marchés passés selon une procédure formalisée, dont le montant fait franchir les seuils européens.

Dans le cadre des MAPA, l'exécutif qui dispose d'une délégation, demeure seul compétent pour attribuer le marché, toutefois, la CAO peut tout de même se réunir, son rôle sera uniquement consultatif.

Pour un établissement public, la CAO est composée par l'autorité habilitée à signer les marchés publics et par 5 membres titulaires et 5 membres suppléants (soit un total de 11 membres).

Les délégués suppléants de la CAO ne sont appelés à siéger qu'en cas d'empêchement des titulaires.

L'élection se déroule à scrutin secret, sauf décision contraire, à l'unanimité, de l'assemblée délibérante (article L.2121-21 du CGCT).

Le conseil communautaire décide de procéder à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres, à caractère permanent ;

Les candidatures enregistrées sont les suivantes :

Gilbert BOGARD, Régine KUBOT, Agnès JEANMICHEL, Maurice HATIER, Daniel GARCIN, Yves DESVERNES, François THIERY, Jacques COTTEREAU, Monique ROCHE, Jean-Luc DURIEUX, Philippe THIERY, Patrick ALBERTOLI.

Le Conseil Communautaire après avoir voté à bulletin secret désigne :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Gilbert BOGARD	Jean-Luc DURIEUX
Daniel GARCIN	Régine KUBOT
Yves DESVERNES	Maurice HATIER
François THIERY	Philippe THIERY
Agnès JEANMICHEL	Monique ROCHE

Les membres ci-dessus, sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec la personne habilitée à signer les marchés passés par la communauté de communes, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

CCVCSO/84/2020 : DELEGATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT - EQUIPEMENT NUMERIQUE PHASE 2

Monsieur le Président explique que le marché "équipement numérique phase 2" est en cours de consultation depuis le 29 juillet 2020 et ce jusqu'au 7 septembre 2020.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BOGARD.

Le montant prévisionnel est estimé à 50 000€ TTC. Il précise que l'Education Nationale subventionne l'achat des classes mobiles et des dispositifs VPI à hauteur de 50% à condition que les factures soient réglées avant le 1er décembre 2020.

Monsieur le Président rappelle le caractère urgent de ce dossier et propose que le conseil communautaire lui donne une délégation exceptionnelle pour la signature et la notification du marché, après que la CAO se soit positionnée sur le choix des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'UNANIMITÉ,

- DONNE une délégation exceptionnelle pour la signature et notification du marché "équipement numérique phase 2" après que la CAO ait rendu son avis quant au choix des entreprises.

Dombrot /Hennezel/Lerrain et Isches.

Gérard BOGARD, Vice-président, souligne qu'il y a nécessité à ce que les travaux soient terminés avant la fin de l'année 2020 afin que la Communauté de Communes puisse percevoir la subvention ».

Date limite de dépôt des dossiers : 7 septembre 2020

Analyse, CAO, notifications aux retenus et aux non retenus... : courant septembre 2020

Début du déploiement : 1er octobre 2020

Fin de déploiement : 16 novembre 2020

Paiement des factures : entre le 16 et le 30 novembre

Répartition par école :

Dombrot le Sec : 2 VPI + 15 tablettes*

Hennezel : 1 VPI + 5 tablettes

Clairey : 1 VPI + 15 tablettes

Lerrain : 1 VPI + 5 tablettes

Isches (attention : non prévu à l'origine dans la convention avec l'EN) : 5 tablettes

**VPI = vidéo projecteur interactif*

(+ 10 ordinateurs pilote pour le matériel, tableau, visualiseur, valise de rangement, solution logicielle, paramétrage, maintenance, formation, travaux électriques...)

CCVCSO/85/2020 : FINANCES : Créances éteintes.

Le Président indique qu'il a lieu de procéder à des créances éteintes (compte 6542).

Monsieur le Président donne la parole à Daniel GARCIN afin de présenter les différentes éteintes :

- 610.93 € correspondant à des dettes d'ordures ménagères de 2015, 2016, 2018 et de périscolaire de 2019.
- 921.35 € correspondant à des dettes d'ordures ménagères de 2017 à 2019 et de périscolaire de 2018.
- 807.52 € correspondant à des dettes d'ordures ménagères de 2016, 2019 et de périscolaire de 2018 à 2019.
- 650.16 € correspondant à des dettes d'ordures ménagères de 2013 à 2015.
- 254.60 € correspondant à des dettes de périscolaire de 2018 et 2019.

- 22.92 € correspondant à une dette d'ordures ménagères de 2016.
- 99.24 € correspondant à une dette de périscolaire de 2012.
- 75 € correspondant à un loyer de 2013.
- 37.30 € correspondant à des dettes d'ordures ménagères de 2019.
- 235.23 € correspondant à des dettes d'ordures ménagères.

Remarques :

Agnès JEANMICHEL informe que l'entreprise Lyonnaise des services est sans doute passée en liquidation judiciaire.

René THIERY ne comprend pas qu'il puisse y avoir une créance éteinte pour une famille sachant que l'un des 2 dans le couple a un travail.

Madame JEANMICHEL répond que si c'est une faillite personnelle, il n'est pas possible d'aller contre la décision du tribunal. La Trésorerie ne peut plus rien faire dans le cas là.

Madame ROCHE : « Certaines personnes ont les moyens de payer des choses futiles mais bizarrement pas les choses essentielles ? »

Gilbert BOGARD : « les personnes concernées sont toujours redevables, alors n'y a-t-il pas un suivi dans le temps afin que la personne puisse payer lorsqu'elle le pourra ? »

Agnès JEANMICHEL répond qu'il s'agit d'un sujet délicat ; « le trésor public a des moyens assez larges mais malgré tout limité, ce genre de personne s'arrange toujours pour ne pas pouvoir payer, la mode actuelle est le dossier de surendettement, ce dossier bloque les poursuites, ce qui fait que le trésorier ne peut plus réclamer les sommes dues. Le dossier passe au tribunal et statue sur la situation ».

Agnès JEANMICHEL ajoute que si le Conseil Communautaire n'approuve pas les créances éteintes maintenant, celles-ci seront représentées dans les prochaines années, mais il n'est pas possible de modifier une décision du Tribunal.

Agnès JEANMICHEL ajoute que les secrétaires de Mairie devraient être en mesure d'éditer les restes à recouvrer des habitants de la commune.

Monsieur le Président propose de demander au Trésorier un état des sommes à recouvrer pour les Mairies du Territoire. Les Maires décident ensuite de réclamer ou non les sommes dues auprès des concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la MAJORITE (31 Contre – 11 Abstentions) :

- **APPROUVE** les créances éteintes présentées ci-dessus.

CCVCSO/86/2020 FINANCES : Budget des écoles

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard BOGARD.

Monsieur BOGARD propose un maintien dans l'attribution du budget pour les écoles à partir de 2020, à savoir :

FOURNITURES SCOLAIRES 40 €/élève

COOPERATIVES SCOLAIRES 15 €/élève

FRAIS DE DIRECTION : 1.50 € / élève avec 80 € minimum par groupe scolaire

COTISATION USEP : 5 € par enfant inscrit.

Les membres du Conseil Communautaire à **LA MAJORITE** (3 Contre – 3 Abstentions)

- **ACCEPTE** le maintien d'attribution du budget des écoles concernant les fournitures scolaires, les coopératives scolaires, les frais de directions et la cotisation USEP.

Il convient d'ajouter à la délibération que les sommes allouées sont calculées d'après l'effectif du 1er novembre de l'année N-1.

Remarques :

Jean-Luc MUNIERE précise que La Communauté de Communes a baissé le budget pour les écoles de 2018 à 2019 et qu'elle aurait pu remonter un peu cette participation aux écoles de 15 €. Il ajoute que cela touche les familles par l'organisation des sorties des écoles, les coopératives également il conclue donc que si nous ne voulons pas défavoriser nos familles cela serait bien d'augmenter un peu les dotations pour les écoles.

Monsieur le Président lui répond que son argumentaire est bon, mais après discussions lors des réunions P/VP et Bureau Communautaire, il maintient cette proposition car budgétairement la Communauté de Communes ne peut augmenter le budget des écoles car cette année elle doit supporter les dépenses liées au COVID-19 ».

Hervé DESTRIGNEVILLE : demande à qui est reversé la participation de la Communauté de Communes pour les achats de fournitures, aux familles ou écoles ?

Monsieur le Président répond que c'est versé aux écoles.

CCVCSO/87/2020 FINANCES : Renouvellement de la ligne de trésorerie 700 000€

Monsieur Le Président propose le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 700 000€ du crédit agricole avec les conditions suivantes :

Marge : 1.08%,

Euribor : 3 mois

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GARCIN, en charge des finances afin d'apporter des précisions sur le sujet :

Monsieur GARCIN présente la reconduction de la ligne de trésorerie, « nous attendons sur ce renouvellement de ligne de trésorerie car nous avons prochainement de grosses dépenses qui sont, par conséquent, en attentes, Monsieur GARCIN donne par exemple le cas du dossier concernant la « Fibre » en précisant que la Communauté de Communes doit procéder au paiement de la facture des travaux afin de débloquer la subvention attendue.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la **MAJORITE** : (1 abstention) :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'autorisation de ligne de trésorerie de 700 000 € à un taux de 1.08 % maximum.

CCVCSO/88/2020 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président donne la parole à Carole THIEBAUT-GAUDÉ.

Une commission d'attribution des subventions avait eu lieu le 10 février 2020, mais le budget n'étant pas voté aucune subvention n'a été versée à ce jour.

Il est proposé de procéder au versement de certaines subventions "en urgence", dans l'attente de la mise en place de la commission.

Carole THIEBAUT-GAUDE souhaite rappeler que le budget 2020 s'élève à 60 000 €.

Carole THIEBAUT-GAUDÉ fait état des demandes enregistrées.

Date demande	Assoc	Objet	Date de l'évènement	Montant proposé	Montant
26/11/2019	ADPL	Subvention annuelle	2020	100 €	100 €
16/12/2019	Association des Amis de Saint-Maur	Remplacement de chéneaux		354 €	354 €
06/01/2020	Batterie Fanfare Monthureux	Subvention annuelle	2020	1 500 €	1 500 €
06/01/2020	Monthureux/S. Tennis de Table	Subvention annuelle	2020	100 €	100 €
08/01/2020	US Val de Saône (foot)	Subvention annuelle	2020	250 €	250 €
08/01/2020	Verger conservatoire	Subvention annuelle	2019 /2020	600 €	600 €
20/01/2020	Natur'images	Exposition Estivale	2020	1 000 €	500 €
30/01/2020	ADMR Lamarche	Subvention annuelle	2020	3 000 €	3 000 €
14/02/2020	Musée de Châtillon/S.	Subvention annuelle	2020	250 €	250 €
04/03/2020	Association familiale de Darney	Subvention annuelle	2020	5200 €	5 200 € (moitié déjà versée)
10/03/2020	Union Sportive Lamarchoise	Subvention annuelle	2020	250 €	250 €
10/03/2020	Aux sources de Saône et Meuse	Subvention annuelle	2020	4765 €	4 764 €
31/07/2020	ADMR Monthureux	Loyer janv-mai	2020	2350 €	2350 €
14/08/2020	Centre de la Préhistoire	Aide emploi saisonnier	2020	2000 €	2 000 €
		Total		21 218 €	21 218 €

Carole THIEBAUT-GAUDÉ précise que les autres dossiers de demande de subvention des associations seront étudiés lors de la commission courant Octobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à L'UNANIMITÉ,

- **DECIDE** de procéder au versement des subventions proposées ci-dessus.

CCVCSO/89/2020 : CLECT : Attributions de compensation aux communes

Monsieur GARCIN informe que la CLECT a étudié la proposition d'attributions de compensation définitive.

Monsieur GARCIN propose cette attribution au conseil communautaire comme suit :

N° INSEE	Nom de la commune	Compensations au trimestre						Compensées au trimestre			Total
		TASCOM 1	CVAE 2	IFER 3	CFE 4	TAF NB 5	DC RTP 6	7 = Total des taxes reversées par 12 èmes	Compensation expert salaires (montant 2014 avec réfaction) = 8	Autres compensations fiscales liées aux entreprises = 9	
MOIS											
C004	AINVELLE	0	63	0	649	0	0	712	497		1 209
C007	AMEUVELLE	0	24	444	0	0	0	468	0		468
C016	ATTIGNY	0	519	5 873	1 574	34	0	8 000	912		8 912
C049	BELMONT-LES-DARNEY	0	0	1 231	163	3	0	1 397	0		1 397
C052	BELRUPT	0	0	0	505	0	0	505	650		1 155
C061	BLEURVILLE	0	11 009	1 295	9 813	393	0	22 510	3 752	14	26 276
C062	BLEVAINCOURT	0	1 706	4 091	28 288	107	0	34 192	2 091	22	36 305
C065	BONVILLET	0	2 928	29 020	8 923	549	0	41 420	1 662		43 082
C096	CHATILLON-SUR-SAONE	0	21 014	0	6 554	491	0	28 059	5 599		33 658
C105	CLAUDON	0	871	1 560	385	183	0	2 999	0	2	3 001
C123	DAMBLAIN	0	3 000	1 868	20 193	482	0	25 543	567	26	26 136
C124	DARNEY	28 472	23 563	458	37 135	157	0	89 785	46 723	254	136 762
C138	DOMBASLE-DEVANT-DARNEY	0	0	716	270	0	0	986	0		986
C140	DOMBROT-LE-SEC	0	1 478	0	1 342	555	0	3 375	1 075		4 450
C149	DOMMARTIN-LES-VALLOIS	0	443	9 644	1 172	93	0	11 352	0		11 352
C161	ESCLES	0	11 491	1 637	18 185	105	0	31 418	8 695		40 113
C162	ESLEY	0	3 029	1 102	334	200	0	4 665	126		4 791
C171	FIGNEVELLE	0	0	0	100	0	0	100	0		100
C179	FOUCHECOURT	0	412	0	494	0	0	906	460		1 366
C180	FRAIN	0	57	1 193	270	118	0	1 638	220		1 858
C187	FRENOIS	0	0	1 722	235	0	0	1 957	0	6	1 963
C199	GIGNEVILLE	0	0	0	83	0	0	83	0		83
C208	GODONCOURT	0	0	820	605	0	0	1 425	0		1 425
C214	GRANDRUPT-DE-BAINS	0	821	0	857	0	0	1 678	4		1 682
C220	GRIGNONCOURT	0	79	3 614	980	0	0	4 673	501		5 174

C238	HENNEZEL	0	15 415	0	29 964	172	0	45 551	6 630		52 181
C248	ISCHES	0	2 112	0	1 493	0	0	3 605	1 433		5 038
C252	JESONVILLE	0	0	5 976	1 726	26	0	7 728	0		7 728
C258	LAMARCHE	0	11 219	5 148	4 791	653	0	21 811	10 956	229	32 996
C267	LERRAIN	0	7 315	0	6 656	120	0	14 091	7 772		21 863
C271	LIGNEVILLE	0	8 163	273	982	1	0	9 419	1 093		10 512
C272	LIRONCOURT	0	0	0	0	0	0	0	0		0
C287	MAREY	0	0	0	88	0	0	88	0		88
C289	MARTIGNY-LES-BAINS	0	10 820	0	5 513	349	0	17 682	11 968	6	29 656
C291	MARTINVELLE	0	5	278	251	0	0	534	613		1 147
C307	MONT LES LAMARCHE	0	0	0	94	14	0	108	174		282
C310	MONTHUREUX-SUR-SAONE	0	57 090	6 677	68 051	518	0	132 336	46 497	11	178 844
C314	MORIZECOURT	0	0	2 863	155	0	0	3 018	0		3 018
C330	NONVILLE	0	4	408	724	145	0	1 281	173		1 454
C353	PONT-LES-BONFAYS	0	0	0	0	0	0	0	0		0
C360	PROVENCHERES-LES-DARNEY	0	408	1 704	506	53	0	2 671	391		3 062
C377	REGNEVELLE	0	0	0	0	0	0	0	326		326
C381	RELANGES	0	1 046	1 570	529	61	0	3 206	1 087		4 293
C390	ROBECOURT	0	5 206	788	12 480	272	0	18 746	2 035	6	20 787
C394	ROMAIN-AUX-BOIS	0	0	2 931	0	0	0	2 931	0		2 931
C404	ROZIERES-SUR-MOUZON	0	886	0	1 289	214	0	2 389	1 050		3 439
C411	SAINT-BASLEMONT	0	22	0	417	0	0	439	411		850
C421	SAINT-JULIEN	0	593	0	1 530	0	0	2 123	235		2 358
C441	SANS-VALLOIS	0	14 376	5 570	12 689	63	0	32 698	104		32 802
C450	SENAIDE	0	0	0	522	0	0	522	223		745
C452	SENONGES	0	0	1 837	149	0	0	1 986	99	3	2 088
C455	SERECOURT	0	300	0	63	23	0	386	0		386
C456	SEROCOURT	0	64	0	53	0	0	117	0		117
C471	THONS (LES)	0	474	1 091	703	0	0	2 268	1 613		3 881
C473	TIGNECOURT	0	3 266	0	281	0	0	3 547	320		3 867
C475	TOLLAINCOURT	0	5 585	934	1 375	114	0	8 008	3 140		11 148
C491	VALLOIS (LES)	0	0	0	653	25	0	678	0		678
C510	VILLOTTE	0	18	0	307	62	0	387	178	7	572
C515	VIOMENIL	0	553	0	1 195	22	0	1 770	559		2 329
C517	VIVIERS-LE-GRAS	0	413	930	1 134	52	0	2 529	687		3 216
TOTAUX		28 472	860	266	472	429	0	664 499	173 301	586	838 386

Monsieur GARCIN précise que la somme de 838 386 € correspond aux taxes des entreprises à savoir : IFER, CFE, taxe additionnelle non bâtis.

Concernant les versements des attributions de compensation aux communes Monsieur GARCIN informe qu'ils se feront les 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 Décembre 2020, une

exception est faite pour les communes qui doivent recevoir moins de 500 €, en effet, celles-ci percevront la compensation en une fois.

Monsieur GARCIN propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'attribution de compensation aux communes.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire à l'UNANIMITÉ DECIDE :

- De **FIXER** le montant des attributions de compensation à 838 386 euros, se décomposant par commune ainsi qu'il précisé ci-après.

Informations :

Monsieur GARCIN informe que lors de la réunion de la CLECT, il a été procédé à l'élection du Président et Vice-Président. Il annonce que Mme Agnès JEANMICHEL a été élue Vice-Présidente et que lui-même a été élu Président de la CLECT.

Agnès JEANMICHEL précise aux élus que le montant de l'attribution de compensation est visible sur l'état 1259 qui est donné aux communes.

<p>CCVCSO/90/2020 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT : Kiosque paysager de Isches.</p>
--

Monsieur le Président indique que le verger appartient à un particulier (M.THOUVENOT) avec lequel la Communauté de Communes a signé un bail emphytéotique de 99 ans. Une convention de mise à disposition est signée entre la Communauté de Communes et l'association du Verger Conservatoire.

Le verger est animé par l'association du Verger conservatoire et porté par la Communauté de Communes et le Département des Vosges. L'Association du verger souhaite développer ses actions et notamment améliorer ses outils de communication, d'information et de pédagogie, afin de transmettre au plus grand nombre les connaissances et savoir-faire des membres de l'association mais également des partenaires spécialisés. Les publics sont donc multiples : écoles, centres aérés, grand publics, professionnels...

Ce projet s'inscrit dans la démarche de l'Association « Aux Sources de Saône et Meuse » que la Communauté de Communes soutien depuis ses débuts.

Dans le cadre du partenariat signé avec les Régions Grand Est et Bourgogne Franche Comté, ce projet répond à l'action 1 intitulée « Créer un réseau de kiosques paysagers : vitrines du territoire ».

Le kiosque offrira ainsi une structure d'accueil, des outils d'animation et d'information au verger conservatoire d'Isches. La structure permettra également l'implantation d'un local de stockage (animation, outils...).

Les intérêts pour les savoir-faire & paysages sont multiples : valoriser les Savoir-faire liés aux arbres fruitiers, leurs productions et autres essences travaillées, sites supports d'expositions et d'animation (par exemple : animations pratiques sur l'entretien des fruitiers), présenter les vergers dans le paysage local et rappeler leurs utilités.

Pour le territoire, cela facilitera l'entretien du verger et permettra la tenue d'animation dans de meilleures conditions, et mettra en valeur le verger.

Portage du Projet :

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes porte le projet en tant que Maître d'Ouvrage et porte ainsi l'investissement pour cet équipement.

L'Association du Verger Conservatoire contribue au montage du dossier et assure la création des contenus d'animation. Elle aura à charge l'animation du site.

L'association Aux Source de Saône et Meuse apporte son aide sur le montage de dossier et les autres missions pour lesquelles elle est sollicitée à conditions de disposer des moyens humains, financiers et techniques pour les remplir.

Budget

Coût estimé: 19 800 € HT (structure, aménagements extérieurs, matériel pédagogique)

Subventions:

- Région : espérée 80% mais à ce jour 30%. L'association est en train de revoir pour faire passer à 50% voire 80%
- Département : une rencontre a eu lieu entre le Département et l'association du Verger pour une subvention à hauteur de 20%

Au *budget* de la Communauté de Communes sont prévus : 25 000 € en dépense et 12 500 € en recette (subvention Région).

Monsieur le Président propose de solliciter les aides financières du conseil départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'**UNANIMITÉ**,

- **SOLLICITE** le soutien financier du département
- **AUTORISE** Monsieur le Président à présenter un dossier de demande de subvention

Remarque : Monsieur Gérard BOGARD informe les membres du Conseil Communautaire que cette année les enfants de l'école de DAMBLAIN assisteront aux vendanges à ISCHES le lundi 7 Septembre 2020.

<p align="center">CCVCSO/91/2020 : Délégation de pouvoir des membres du Conseil Communautaire aux membres du Bureau et à Monsieur le Président</p>

Monsieur le Président rappelle qu'au regard de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou les membres du bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville »

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Il est proposé que soit délégué au bureau communautaire :

- *Les admissions en non-valeur dans la limite de 1 000 € par titre,*
- *L'autorisation des demandes de subventions au profit de la Communauté et l'approbation des plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires,*
- *L'adhésion ou le retrait de collectivités à des syndicats dont la Communauté de Communes est membre.*
- *La signature des conventions concernant l'occupation de bureaux dans les locaux de la communauté de communes (bâtiments propriétés de la Codecom).*
- *L'attribution et le versement de subventions dans le cadre des autorisations budgétaires.*

Il est proposé que soit délégué au président de la Communauté de Communes

- *La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c/ de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;*
- *La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui ne peuvent pas être passés sans formalités préalables mais selon la procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget, jusqu'à 90 000 € HT.*
- *L'autorisation de signature :*
 - *de convention de partenariat financier dans le cadre de subventions perçues par la Communauté de Communes ;*
 - *de convention avec des organismes extérieurs pour le financement d'emplois aidés dans la limite des autorisations budgétaires*
- *La conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans;*
- *La création, modification et suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;*
- *L'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 €;*
- *D'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle ;*

- *De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la communauté de communes ;*
- *De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes*
- *L'encaissement de chèques ;*
- *L'exercice, en tant que de besoin, du droit de préemption urbain conformément à l'article L.2122-22 du Cgct et précise que les articles L.2122-17 et L.2122-19 sont applicables en la matière ;*
- *Le versement de subventions aux bénéficiaires du Programme d'Intérêt Général dans le respect du tableau d'objectif et de financement.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ,

- **DECIDE** d'adopter les propositions énoncées ci-dessus tant pour les délégations aux Membres du Bureau qu'à Monsieur le Président.

<p>CCVCSO/92/2020 : PETITE ENFANCE CONVENTION DOCTEUR SCHMIDT/GRECHES</p>
--

Monsieur le Président donne la parole à Carole THIEBAUT-GAUDÉ.

Depuis le décès de Dr Dars, la halte-garderie "Le Jardin des lapins" n'a plus de médecin référent. Le but d'un médecin référent est de soutenir l'équipe en cas de questionnement sur l'application des mesures préventives et d'hygiène générale ainsi que des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé. Il organise aussi une visite annuelle de la structure.

Une convention est proposée avec Dr Schmidt. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et prendra effet au 1er septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention entre le Docteur SCHMIDT et la halte-garderie « Le Jardin des Lapins.

<p>CCVCSO/93/2020 : RESSOURCES HUMAINES : Convention de mise à disposition auprès de la Commune d'Escles</p>

Monsieur le Président informe que par convention, un agent du périscolaire de Escles-Lerrain est mis à disposition auprès de la commune de Escles à raison de 2h/semaine pour des missions d'entretien de locaux. Avant la prise de compétence scolaire/périscolaire par la Communauté de Communes en 2017, cet agent était communal.

Pour la rentrée de septembre 2020, le planning de cet agent a été élaboré en prenant en compte ses difficultés et contraintes physiques : l'animation auprès des enfants a été privilégiée plutôt que le nettoyage.

Après discussion avec Monsieur le Maire de Escles, il s'avère que son conseil municipal est favorable à dénoncer cette convention afin que la commune gère son ménage indépendamment.

Il est donc proposé de dénoncer cette convention. A noter que le service périscolaire Escles-Lerrain a été réorganisé et le volume total d'heure, tout planning confondu ne dépasse pas celui de l'an dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **L'UNANIMITÉ**,

- **DECIDE** de dénoncer la présente convention.

CCVCSO/94/2020 : RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste de conducteur de Car

Un agent ayant un contrat de travail avec la Communauté de Communes exerce depuis l'année scolaire 2019-2020, en plus de son poste, une mission de conducteur de bus sur le secteur de Les Vallois / Sans Vallois (transport des enfants de Frenois et Pont-les-Bonfays). Ces heures affectées à la régie de transport sont actuellement rémunérées en heures complémentaires sur le budget général puis refacturées au budget de la régie de transport. Pour plus de transparence, il est proposé :

- de créer le poste correspondant au besoin du circuit sur la Régie de Transport en CDD soit pour une durée hebdomadaire de 2.35 heures annualisées à 10.15 euros de l'heure ;
- de cesser la rémunération de cette mission sous forme d'heures complémentaires régulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **L'UNANIMITÉ**,

- **DECIDE** de créer le poste de conducteur de bus correspondant au sein de la régie de transport.

INFORMATIONS DIVERSES

Les commissions : Monsieur le Président souhaite rappeler que les inscriptions aux commissions sont à retourner avant le 25 septembre pour que les commissions puissent se réunir à partir de mi-octobre.

Rencontres avec les Maires du Territoire : Monsieur le Président informe qu'il propose de rencontrer tous les Maires individuellement, l'agenda des rendez-vous est géré par Carole REIS DE BARROS à la Communauté de Communes.

Conseil d'Exploitation Régie de transports : Monsieur le Président informe que celui-ci sera de nouveau mis en place.

Visite des écoles de la Communauté de Communes : Monsieur le Président annonce que 4 demi-journées sont programmées pour effectuer une visite des écoles en présence des Vice-Présidents ; Il précise que les Maires des communes qui ont une école pourront se joindre à nous lors de la visite.

Evaluation des compétences non obligatoires : Monsieur le Président précise que l'évaluation des de toutes les compétences non obligatoires de la Communauté de Communes seront évaluées comme promis lors de la réunion initiale à l'occasion des conférences des Maires ». Monsieur le Président ajoute que la réunion de la conférence des Maires est obligatoire.

Monsieur le Président informe qu'en collaboration avec les Vice-Présidents, il a été établi, une répartition des thèmes sur lesquels ils vont travailler, cela reprend les dossiers qu'ils vont gérer avec les agents de la Codecom.

Monsieur le Président précise que l'équipe de Vice-Présidents travaille pour essayer de faire avancer tous ensemble la Communauté de Communes ».

Echanges :

Monsieur Claude NICOLAS pose une question sur le transfert de Pouvoir de Police.

Monsieur ROUSSEL répond qu'il suffit qu'une seule commune s'oppose aux transferts de police à la Codecom pour que le Président de la Codecom puisse prendre un arrêté. Cet arrêté permettra aux Mairies de garder le pouvoir de police.

Monsieur le Président précise que les Communes n'ont donc plus de démarche nouvelle à mettre en œuvre.

Monsieur Daniel BERNARD : Comment allez-vous faire pour mettre en place la transmission des convocations aux différents Conseil Communautaire à tous les conseillers municipaux du Territoire. Monsieur le Président répond qu'il propose à ce que les Mairies transmettent les convocations à l'ensemble de leur conseil municipal.

Monsieur DESVERNES alerte sur des démarchages abusifs qui promettent des subventions aux habitants. Il rappelle que les travaux doivent passer par l'ANAH,

Communication de la Communauté de Communes : Monsieur le Président souhaite expliquer le rôle et les missions actuelles de la Communauté de Communes. « Nous devons travailler sur le sujet

car nous avons beaucoup à faire de ce côté-là. Alors si un élu souhaite s'investir ou à des idées sur la façon de communiquer qu'il se manifeste ».

Point sur la Rentrée scolaire : Monsieur le Président informe que nous communiquerons aux élus le nombre d'enfants scolarisé avec les différents lieux de scolarisation.

Monsieur BOGARD ajoute que c'est une rentrée positive même si, il a été constaté que certains parents ont oublié d'inscrire les enfants et donc se manifeste le jour de la rentrée scolaire à l'école. « La rentrée s'est très bien passée et je remercie le personnel ».

Monsieur le Président annonce qu'une rencontre avec l'Inspecteur de l'Education National est prévue le vendredi 04 septembre après-midi.

Transports scolaires : Monsieur le Président précise que le transport s'est globalement bien passé également. Mais il informe que la Région n'autorise plus 2 arrêts de bus dans les communes comme cela avait été le cas auparavant.

Monsieur JOLY demande ce que ça coûte à la Région de faire plusieurs arrêts dans une Commune ?

Monsieur ROUSSEL lui répond qu'il posera la question.

Madame JEANMICHEL demande si les versements de la Région sont-ils plus réguliers ?

Monsieur GARCIN lui répond que la Communauté de Communes attend des réponses de la Région, qu'un courrier lui a été adressé à la Région ; Monsieur GARCIN souhaite que la Régie de transports soit neutre par rapport aux finances de la Communauté de Communes.

Fin de réunion : 23h25